



1006387601

DATE DEPOT :	2010-07-23
NUMERO DE DEPOT :	63876
N° GESTION :	1965B00886
N° SIREN :	301292959
DENOMINATION :	NATIXIS PRIVATE EQUITY
ADRESSE :	5-7 R DE MONTTESSUY 75007 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/06/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

NG

PG du 290010

GS 0886

NATIXIS PRIVATE EQUITY

Société Anonyme au capital de 585 633 015 €
Siège social : 5/7, rue de Montessuy - 75007 Paris
301 292 959 RCS Paris

Greffier du Tribunal de Commerce de Paris
23 JUL. 2010
63876

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2010**

PROCÈS-VERBAL

Pour copie certifiée conforme
Paris, le 2/07/10

Gouvernance et vie sociale de l'entreprise
NATIXIS

Serge Gauzi

L'an deux mille dix, le 29 juin à 15 heures, les actionnaires de la société Natixis Private Equity, société anonyme au capital de 585 633 015 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du conseil d'administration et suivant lettres adressées le 14 juin 2010.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Jean-Claude Detilleux préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Natixis représentée par M. Dominique Ferrero et M. Pierre Hervé, actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Les représentants du comité d'entreprise, dûment convoqués, n'assistent pas à la séance.

Les cabinets Deloitte & Associés et KPMG Audit, commissaires aux comptes, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec demande d'avis de réception en date du 14 juin 2010, sont absents et excusés.

M. Serge Gauzi est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance, possèdent 25 462 295 actions sur les 25 462 305 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur la table du bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et les avis de réception des lettres de convocation des commissaires aux comptes,
- les copies des lettres de convocation adressées à chaque représentant du comité d'entreprise,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux nouveaux administrateurs
- Pouvoirs en vue des formalités

Les actionnaires ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme M. Nicolas Homassel en qualité d'administrateur, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, nomme M. Dominique Sabassier en qualité d'administrateur, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✱

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le secrétaire,
Serge Gauzi

Les scrutateurs,
Natixis Pierre Hervé
représentée par
Dominique Ferrero

Le président,
Jean-Claude Detilleux